

LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT



HÔPITAL DE JOUR INSTITUT PAUL SIVADON 9^{ÈME}

23 rue C. de la Rochefoucauld - 75009 Paris

Tél. : 01 49 70 88 63/64

hjour.rochefoucauld@elan-retrouve.org

www.elan-retrouve.org

Édition Janvier 2025

B I E N V E N U E

Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention et à celle de votre représentant légal si vous êtes sous protection juridique afin de faciliter votre intégration dans le service et de vous informer de son fonctionnement.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez demandé à une équipe de notre Institution de une aide à retrouver une meilleure autonomisation de vie.

Les professionnels qualifiés de la Fondation mettront tout en œuvre pour apporter le meilleur accompagnement et soutenir dans cette démarche.

Notre Fondation reconnue d'utilité publique s'inscrit dans la continuité du travail de l'Association l'Élan Retrouvé dont la vocation reste d'aider les personnes souffrant de troubles psychiques à conserver ou à restaurer un lien social et éventuellement professionnel satisfaisant.

A l'initiative du Conseil d'Administration auquel participent, de longue date, des représentants des usagers, la Fondation continue à créer ou à reprendre des établissements de soins, médico-sociaux et sociaux pour renforcer ses actions.

L'ensemble des établissements est dirigé et coordonné par Madame Alexandra Boyer, Directrice Générale de la Fondation, et par le Docteur Michel Moulin, Médecin Directeur des Services et Établissements.

J'espère que l'accueil et les soins qui vous seront prodigués répondront à votre attente et vous permettront de retrouver l'élan que vous êtes venu chercher auprès de nous.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard VERRIER'.

M Bernard VERRIER
Président de Fondation

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

La Fondation l'Élan Retrouvé, créée sous une forme associative en 1948 par le Pr P. Sivadon et Madame S. Baumé, a vu le jour et a été reconnue d'utilité publique par décret du 17 août 2016 pour créer et promouvoir des structures sanitaires de réadaptation et de réinsertion pour les malades et handicapés psychiques.

Des établissements médico-sociaux et sociaux sont venus compléter le dispositif.

La Fondation est E.S.P.I.C. (Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif) et ses établissements sanitaires participent au Service Public Hospitalier (P.S.P.H).

L'ensemble des établissements propose des soins et un accompagnement personnalisés qui nécessitent votre consentement et votre participation active.



SES ÉTABLISSEMENTS

Hôpital de jour

☞ Service de Consultation
☞ Centre de Thérapies et de Recherches
pour le Couple et la Famille
23 rue C. de la Rochefoucauld, 75009 Paris

☞ Hôpital de jour addictologie et psychiatrie
55 rue de la Folie Regnault, 75011 Paris

☞ Centre Psycho-Médical et Social
19 rue le Peletier 75009 Paris

☞ Centre de Post-Cure de l'Élan
6 rue Trolley de prévaux, 75013 Paris

☞ Hôpital de Jour avec
Atelier Thérapeutique
240 rue Gabriel Péri, 92700 Colombes

☞ Hôpital de Jour de Malakoff
Résidence Georges Brassens, 1-3-5 allée
Jacques Brel, 92240 Malakoff

☞ Hôpital de Jour d'Orly
14/18 allée Louis Bréguet, 94310 Orly

☞ Centre Malvau
111 Avenue Gabrielle d'Estrées
37270 Montlouis-sur-Loire

☞ Centre Gilvert Raby
2 Avenue Maréchal Joffre,
78250 Meulan-en-Yvelines

☞ Hôpital de Jour d'Antony
37 avenue Léon Jouhaux, 92160 Antony

☞ Centre Française Grémy
- Hôpital de Jour
25 villa Santos-Dumont, 75015 Paris

☞ Hôpital de Jour de
Chevilly-Larue
50 rue du Lieutenant Petit Leroy,
94550 Chevilly-Larue

☞ Hôpital de jour de
Fontenay-aux-Roses
41 avenue Gabriel Péri,
92260 Fontenay-aux-Roses

☞ Unité Mobile
Interdépartementale 75.92
6 rue Gager-Gabillot, 75015 Paris

☞ Hôpital de jour pour enfants Haxo
89 rue Haxo, 75020 Paris

☞ Centre Médico-Psychologique
pour enfants Haxo
93 rue Haxo, 75020 Paris

☞ Consultation Mobile Régionale Génétique
24 boulevard du Montparnasse, 75015
Paris

☞ Centre de Prévention du Suicide - CPS
Paris
3 Rue Jean-Baptiste Dumay, 75020 Paris

☞ **Pôle de compétences et de prestations externalisées le relais**

32 avenue Corentin Cariou 75019 Paris

☞ **Établissement et Service d'Aide par le Travail**

20-26 Passage Trubert-Bellier, 75013 Paris

☞ **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS Championnet**

74/76 rue Championnet, 75018 Paris

☞ **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Orly**

25 rue Jean Mermoz, 94310 Orly

☞ **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS Iris**

5 rue des Messageries, 75010 Paris

☞ **Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées**

42/52 rue de l'Aqueduc, 75010 Paris

☞ **Résidence Accueil de Choisy**

20 avenue Raymond Poincaré,
94600 Choisy-le-Roi

☞ **Résidence Cléry**

69 rue de Cléry, 75002 Paris

☞ **Résidence Accueil Sentier**

42 rue Aboukir, 75002 PARIS

☞ **Institut Médico-Éducatif**

« Une maison en plus »

17, rue de la Cerisaie, 93240 Stains

☞ **Foyer d'Accueil Médicalisé**

« Une maison en plus »

206 Boulevard Mac Donald, 75019 PARIS

☞ **Institut Médico-Éducatif Les Alizés**

41 avenue Gabriel Péri,
92260 Fontenay- aux-Roses

☞ **Centre d'accueil de jour médicalisé atypique le relais Paris**

32 avenue Corentin Cariou 75019 Paris

☞ **Lits Halte Soins Santé Équipe Mobile**

2 Avenue Maréchal Joffre,
78250 Meulan-en-Yvelines

☞ **Lits Halte Soins Santé Périnatalité 78-95**

2 Avenue Maréchal Joffre,
78250 Meulan-en-Yvelines

☞ **Lits Halte Soins Santé Résidentiel**

2 Avenue Maréchal Joffre,
78250 Meulan-en-Yvelines

☞ **Unité Renforcé d'Accueil Temporaire**

4 Impasse Pierre Degeyter, 93100 Montreuil

☞ **Centre Phoenix**

132 rue Faubourg Saint Denis, 75010 Paris

☞ **Centre Médico-Psycho-Pédagogique Boulogne**

12 rue Emile Landrin
92100 Boulogne-Billancourt

☞ **Unité Renforcée**

42 avenue du Chalet - 93360 Neuilly Plaisance

☞ **Sessad Renforcé de l'Élan**

3-5 Impasse du Pilier 75020 Paris

☞ **Centre Thérapeutique Résidentiel**

111 Avenue Gabrielle d'Estrées
37270 Montlouis-sur-Loire

HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

Médecin chef de service : Docteur Luc DARTOIS

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'Hôpital de Jour de l'Institut Paul Sivadon.

Ce livret d'accueil a été conçu par l'équipe et les patients de l'hôpital de jour pour vous aider à identifier l'organisation du service et les soins qui vous seront proposés tout au long de votre prise en charge. Il est complété par des informations utiles dont nous vous invitons à prendre connaissance (droits des patients, démarches qualité et gestion des risques de la Fondation l'Élan Retrouvé).

Qui sommes-nous ?

L'Hôpital de Jour de la Rochefoucauld, non sectorisé, propose des soins à toute personne majeure, adressée par un psychiatre, qui présente une souffrance psychique relevant de soins ambulatoires quotidiens.

Il est situé au sein de l'Institut Paul Sivadon du 9^{ème} dont il partage les locaux avec le service de Consultation et le siège de la Fondation l'Élan Retrouvé.



Horaires d'ouverture

Lundi au Vendredi : 9h00 - 17h00

Samedi : 9h00 - 13h00



Numéros de téléphones utiles

Secrétariat médical : 01 49 70 88 63 ou 64

Infirmierie : 01 49 70 88 81

HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD



L'équipe

Elle est composée de psychiatres, psychologues, infirmiers, ergothérapeutes, psychomotricien, éducateur sportif, assistants de service sociaux, art-thérapeutes, socio-esthéticienne, médecin généraliste, pharmacien, secrétaires médicales et d'accueil, personnel de restauration et personnel d'entretien.

Des intervenants extérieurs interviennent aussi régulièrement ainsi que des étudiants en formation.

Nous travaillons dans le mouvement de la psychothérapie institutionnelle qui donne une place et des responsabilités aux patients au sein de la vie collective.

L'accueil et la préadmission

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIONS ?

- Avoir le désir de s'engager dans les soins proposés à l'hôpital de jour ;
- Avoir et garder un suivi psychiatrique à l'extérieur ;
- Être pris en charge à 100% par la sécurité sociale .

QUELLE EST LA PROCÉDURE D'ADMISSION ?

La première étape est l'envoi du courrier de demande d'admission par votre psychiatre.

À réception de ce courrier et après validation de la demande en équipe, une première consultation est proposée avec un ou plusieurs référents de la préadmission.

Les entretiens de préadmission visent à vous rencontrer, comprendre votre demande et à vous présenter le service et les soins qui y sont proposés.

HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

LA PÉRIODE DE PRÉADMISSION

Pendant cette période vous commencerez à venir régulièrement à l'hôpital de jour pour participer aux groupes de préadmission et à la vie institutionnelle. Vos jours de présence et la participation aux groupes se décident avec votre référent de préadmission. d'échange et de convivialité. Le club ainsi que le bar sont ouverts à tous.

Vous aurez alors une carte personnelle de présence que vous devrez prendre, à chaque venue, à l'accueil (rez-de-chaussée) et la déposer à l'infirmierie (7^{ème} étage).



Le lieu central de l'hôpital de jour est le club (6^{ème} étage), lieu d'échange et de convivialité. Le club ainsi que le bar sont ouverts à tous.

Le self (rez-de-chaussée) est ouvert en semaine de 12h00 à 13h30.



Des vestiaires individuels sécurisés (rez-de-chaussée) sont à disposition sur vos temps de présence à l'hôpital de jour.

La période de préadmission est de durée variable, en fonction de votre investissement dans les soins proposés et de votre demande.

HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

L'admission et les soins

L'admission se décide en équipe, avec votre accord et dans un engagement mutuel.

Le projet de soin à l'hôpital de jour se co-construit avec vous et s'articule autour de 3 axes :

- la vie institutionnelle du service ;
- les groupes thérapeutiques ;
- la prise en charge individuelle en lien avec le réseau de soins de chacun.

Ce travail thérapeutique est dynamique et évolutif et votre participation est essentielle.

La durée de votre hospitalisation sera déterminée progressivement en fonction de vos besoins et de l'avancement de vos projets.

LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

A partir de votre admission, vous serez suivi par un psychiatre et un ou des référents d'équipe de l'hôpital de jour par des entretiens réguliers. Des entretiens familiaux peuvent être organisés.

Ce traitement psychothérapeutique est le plus souvent associé à des prescriptions médicamenteuses faites par votre psychiatre extérieur. Les médicaments peuvent, dans certains cas, être délivrés à l'hôpital de jour.

Vous rencontrerez aussi le médecin généraliste pour un bilan d'admission. Il reste indispensable de conserver un médecin traitant extérieur.

Vous pourrez rencontrer une assistante sociale pour évoquer vos droits, vos projets et vos démarches à caractère social.

L'élaboration de projets (de formation, de travail, de logement ou autour de la vie sociale - loisirs, vacances, bénévolat – etc...) fait partie intégrante du travail thérapeutique proposé à l'hôpital de jour.

HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

LES GROUPES ET ACTIVITÉS THÉRAPEUTIQUES



Panneau des activités, club, 6^{ème} étage

L'admission vous permet d'avoir accès à l'ensemble des groupes thérapeutiques proposés : groupes de parole, groupes à médiation artistique ou culturelle, groupes corporels, groupe autour de la vie quotidienne (jardin, cuisine...), groupe Radio Citron ...



<https://radiocitron.org/>

L'intégration dans les groupes se décide avec vos référents.

Ces groupes sont élaborés en vue de soigner et de resocialiser dans la perspective d'une intégration dans la cité.

Ils se déroulent au sein du service ou à l'extérieur.



Bibliothèque, 6^{ème} étage



Atelier, 6^{ème} étage

HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

LA VIE INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre de votre prise en charge, vous serez encouragés à participer à la vie collective de l'hôpital de jour :

- temps informels au club, dans la cour ou au self ;
- réunion hebdomadaire du club ;
- réunion mensuelle de concertation ;
- gestion collective du bar par les patients et les soignants (ouvertures quotidiennes du bar de 9h15 à 10h00 et de 12h30 à 14h00, ainsi que les tâches qui y sont dédiées : inventaire, courses, comptabilité...);
- notre club thérapeutique : l'association Quantanous.



Bar, Club, 6^{ème} étage

HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

L'ASSOCIATION QUANTANOUS

L'association Quantanous (loi 1901) est un club thérapeutique. Créée en 2015, elle est composée de patients et de soignants au sein de l'Hôpital de Jour de la Rochefoucauld.

Les membres de l'association doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle (1€) pour pouvoir bénéficier des activités proposées par l'association. S'ils le souhaitent, ils peuvent participer à la réunion hebdomadaire où est discuté le fonctionnement de l'association et ses projets.

Les adhérents échangent, lors de la réunion, des activités proposées par l'association, votent pour les valider et décident, si besoin, de leur financement.

L'association organise des sorties pour voir des spectacles de théâtre ou de danse, des expositions dans les musées ou encore des concerts. Parfois, des patients admis ou des soignants peuvent proposer des activités au sein de l'hôpital de jour (par exemple : un atelier mosaïque, un cours de yoga, contes, sorties ornithologiques), sans empiéter sur les activités thérapeutiques de l'Hôpital de Jour.

Quantanous est un outil de thérapie institutionnelle pour le bien-être des patients qui a une place entière dans le fonctionnement de l'Hôpital de Jour.



HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

LES RÈGLES DE LA VIE COMMUNE

Elles sont similaires à celles en vigueur habituellement dans les lieux de soin. Ainsi, il vous est demandé de :

- respecter le cadre thérapeutique et de prévenir d'une absence prévue ou imprévue ;
- respecter les personnes et les lieux (présentation et tenue correctes, respect des convictions et croyances d'autrui, respect du matériel et des locaux) ;
- respecter la législation en vigueur concernant le tabac et de prendre connaissance des consignes incendie affichées dans le service.

Nous vous invitons à ne pas venir dans le service avec des objets précieux. En cas de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

Enfin, l'introduction d'alcool, de substances illicites ou toxiques, d'objets dangereux ainsi que tout prêt d'argent sont interdits.

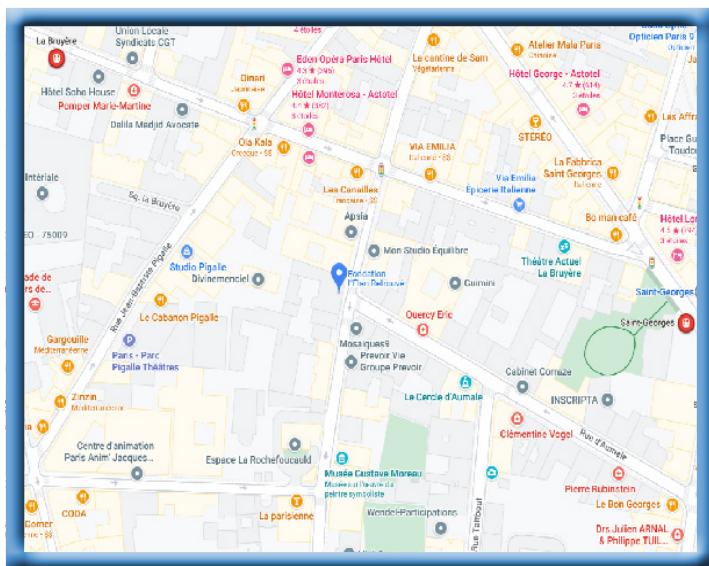
Projets et sortie

La sortie de l'hôpital de jour est élaborée avec vous dans la perspective d'un projet. Elle est décidée en accord avec votre psychiatre et vos référents.



HÔPITAL DE JOUR DE LA ROCHEFOUCAULD

Plan d'accès à l'établissement



Métro :

12, 2 et 7 : Trinité d'Estienne d'Orves, Pigalle , Chaussée d'Antin et Le Peletier

Autobus :

54, 40, 74, 26 : arrêts Pigalle , Saint-Georges

RER :

E : arrêt Haussman Saint-Lazare

QUELS SONT VOS DROITS ?

Le respect des droits du patient et de l'utilisateur est un axe prioritaire du projet stratégique de la Fondation l'Élan Retrouvé.

La Fondation en lien avec la Commission des Usagers (CDU) et les Conseils de Vie Sociale (CVS), veillent au respect des droits des usagers conformément à la réglementation et aux valeurs portées par les professionnels.

Les usagers et les représentants des usagers participent aux instances et aux projets de la Fondation.

QUELS SONT VOS DROITS ?

RÉSUMÉ DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE (1)

(Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90
du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées)

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui le prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépitage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

(1) «Le document intégral de la Charte de la personne hospitalisée est disponible, sans délai et sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement. Le document est également accessible sur le site internet : www.sante.gouv.fr.

Vous trouverez également en fin de livret la version intégrale de la Charte de l'utilisateur en santé mentale».

QUELS SONT VOS DROITS ?

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel et au devoir de discrétion pour toute information vous concernant.



L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte, non seulement la législation locale mais également les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau règlement européen, sur la protection des données personnelles, paru au journal officiel le 27 avril 2016 et en vigueur au 25 mai 2018.

Des informations nominatives, administratives, personnelles et de santé vous concernant sont recueillies lors de votre admission et au cours de votre accompagnement. Sauf opposition de votre part, elles font l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non automatisés (support papier) destinés à permettre votre meilleure prise en charge/accompagnement. Elles sont réservées aux équipes de soins qui vous suivent, ainsi qu'aux services administratifs chargés de la gestion de votre dossier. Vos données personnelles sont conservées tant que vous êtes suivi dans notre établissement.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'accès et d'information sur l'utilisation de vos données personnelles, d'opposition à l'utilisation de celles-ci, de rectification et d'effacement que vous pouvez exercer directement auprès des professionnels chargés d'assurer votre prise en charge mais aussi auprès du délégué à la protection des données que vous pouvez contacter par :

Par e-mail : dpo@elan-retrouve.org

Par écrit : DPO
Fondation l'Élan Retrouvé
23 rue Catherine de La Rochefoucauld
75009 Paris

QUELS SONT VOS DROITS ?

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCÈS AU DOSSIER

Les détenteurs du droit d'accès au dossier médical sont le patient mais aussi :

- ☞ les titulaires de l'autorité parentale si le patient est mineur ;
- ☞ la personne chargée de l'exercice d'une mesure de protection juridique ;
- ☞ le médecin éventuellement désigné ;
- ☞ le médecin prescripteur de la prise en charge ;
- ☞ le mandataire.



En cas de décès du patient les ayants droits, les concubins et partenaires de PACS peuvent demander l'accès au dossier sauf volonté contraire du défunt.

Si vous êtes mineur

L'accès à l'ensemble des informations concernant la santé de votre enfant est exercée par l'autorité parentale.

L'accès au dossier est exercé, sous réserve de l'opposition totale ou partielle du mineur que les titulaires de l'autorité parentale n'accèdent pas aux informations du dossier médical, lorsque le traitement ou l'intervention s'impose pour sauvegarder sa santé. Les deux cas d'opposition prévus sont (article R1111-6 du CSP):

- ☞ Le mineur dispose d'un droit d'opposition totale à l'accès de ses parents dès lors qu'il avait antérieurement sollicité et obtenu du médecin l'ayant pris en charge, le secret sur les soins. Le médecin doit faire mention écrite dans le dossier de la demande de soins effectuée dans le secret. Il doit aussi mentionner dans le dossier l'opposition du mineur à l'accès après avoir systématiquement tenté d'obtenir l'accord du mineur sur l'accès de ses parents à son dossier.
- ☞ Le mineur dispose aussi d'un droit d'opposition « partielle » à l'accès de ses parents à son dossier. En effet, si le mineur formule le souhait que ses parents (ou l'un d'entre eux) n'accèdent à son dossier que par l'intermédiaire d'un médecin, le médecin ne pourra pas transmettre le dossier médical du mineur directement aux parents. Ces derniers doivent désigner un médecin intermédiaire pour accéder au dossier de leur enfant.

QUELS SONT VOS DROITS ?

VOS RECOURS EN CAS DE SUGGESTION, RÉCLAMATION OU LITIGE

Vos suggestions et avis nous aideront à améliorer la qualité de votre accompagnement.

Quoi faire en cas de suggestion, réclamation, plainte ?



1 Vous adresser :

Dans un premier temps aux professionnels qui s'efforceront de trouver des solutions ;

2 Saisir la Directrice générale :

Par courrier ou par la permanence hebdomadaire qui est ouverte au secrétariat de direction du lundi au vendredi. Les réclamations sont examinées par la CDU. Une procédure de gestion des demandes, des plaintes et des réclamations à la Fondation l'Élan Retrouvé est mise en place.

3 Contacter les représentants des usagers ;

4 Si aucune solution :

Vous pouvez utiliser les autres voies de recours : la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, la personne qualifiée (dans les services médico-sociaux et sociaux), l'ARS (fiche de fin de livret) et la justice.

QUELS SONT VOS DROITS ?

ADMISSION

A l'admission dans nos établissements, il vous sera demandé une pièce justificative d'identité et votre carte vitale. Veuillez apporter une attestation mutuelle en cours de validité.

Ces informations permettent aux services d'utiliser l'INS (identifiant numérique de santé), propre à chaque assuré social en France.

L'utilisation de l'**Identité Nationale de Santé (INS)** pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021.

L'INS a plusieurs objectifs :

- elle contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins ;
- elle permet aux usagers de disposer d'une identité unique et pérenne ;
- elle permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne.

MON ESPACE SANTÉ

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique de tous les assurés. Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.



La Fondation est partie prenante de cet outil afin de sécuriser les échanges sur vos informations de prise en charge ou d'accompagnement. Retrouvez toutes les infos sur le site : <https://www.ameli.fr/paris/assure/sante/mon-espace-sante>

DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

L'attention portée au respect des droits des personnes accueillies et l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins sont des priorités partagées par tous les professionnels de la Fondation depuis son origine.

Cette démarche globale et transversale menée par la Fondation a, depuis ses débuts, fait l'objet d'un développement dynamique continu, porté par l'ensemble des professionnels, qui sans leur implication, ne pourrait aboutir.

Les établissements de la Fondation sont régulièrement évalués.

LA CERTIFICATION

La visite de certification concerne les établissements sanitaires et permet à la Haute Autorité de Santé (HAS) de s'assurer que les établissements répondent aux exigences réglementaires et à celles prévues dans le manuel de certification.

La Fondation a obtenu un score final de 94.46% de conformité vis-à-vis de son fonctionnement et elle est certifiée en B.

Le rapport de certification est disponible sur le site internet de la HAS avec le qr-code ou le lien suivant :

https://www.has-sante.fr/jcms/c_978697/fr/resultats-de-la-certification.



LES ÉVALUATIONS INTERNE ET EXTERNE

Ces évaluations concernent les établissements médico-sociaux.

L'évaluation interne repose sur la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité. C'est une auto-évaluation réalisée par l'équipe et les usagers sur la base d'un référentiel.

L'évaluation externe est réalisée par un organisme extérieur habilité par la HAS. C'est une démarche participative et initiatrice de changements. Il s'agit d'une opportunité de réflexion et d'amélioration des pratiques professionnelles. Les rapports d'évaluation sont disponibles dans chaque service.

Charte de bienveillance

La personne accueillie dans nos établissements est une personne vulnérable.

Nous devons la protéger de toute maltraitance, comme un acte, un propos, une attitude ou une omission intentionnelle ou non, physique ou psychique, orientée contre elle et portant atteinte à son intégrité.

La bienveillance est une valeur fondamentale de la Fondation. Elle consiste à

RESPECTER LA PERSONNE

à chaque instant par



UN ACCUEIL

Qui fait une place à chacun et adapté à sa situation



LA RECHERCHE

Ensemble, des meilleurs soins ou accompagnements possible à toutes les étapes de son parcours



UNE ÉCOUTE

Personnalisée et ouverte

Pour cela, la Fondation s'entoure de professionnels dont l'engagement et l'éthique sont en plein accord avec les valeurs d'humanisme et de solidarité qu'elle prône depuis toujours.

